



CHIENS ERRANTS

Suite à de nombreuses plaintes et réclamations et conformément à l'article 213.3 du Code Rural obligeant les communes à disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

Le conseil municipal a signé une convention avec la SPA d'Annecy, refuge de Marlioz, qui a entre autres la charge de se saisir de tout chat ou chien errant. Elle assure des passages réguliers dans toutes les communes conventionnées et intervient ponctuellement sur demande d'un particulier ou de la mairie.

Tout animal trouvé errant sur la voie publique ou dans la nature sera hébergé et soigné au secteur « Fourrière » pendant une période franche de 8 jours ouvrés puis proposé à l'adoption. Il ne sera remis à son propriétaire que sur justificatif d'identification. Les frais de fourrière seront à la charge du propriétaire ainsi que les frais de tatouage si l'animal ne l'est pas.

Les conditions de restitution d'un animal :

Forfait de fourrière : 45 euros

Identification (si cela n'est pas fait) : 38 euros

Frais d'hébergement : 7,70 par jour

Le refuge de Marlioz est ouvert du lundi au samedi de 14h à 18 h. Pour la nuit et les jours fériés, un numéro d'urgence est donné aux communes conventionnées.

Dorénavant à chaque passage de la SPA, tout animal errant sera systématiquement emmené à la fourrière.

Coordonnées du refuge : Le Penet 74270 MARLIOZ

TEL : 04 50 77 82 40

FAX : 04 50 77 86 99

UTILISATION DU LOCAL A ORDURES MENAGERES DU CHEF-LIEU

Suite à des problèmes d'insalubrité et d'encombrement du local, le Conseil Municipal a décidé de fermer à clef le local à poubelles. Il sera ouvert du lundi matin au mardi soir. Nous vous rappelons que ce local est strictement réservé aux habitants trop éloignés du passage du camion benne.

Si cette mesure ne permet pas de régler le problème, une deuxième collecte hebdomadaire sera réalisée et la redevance d'ordures ménagères majorée pour la totalité de la population (voir page finances).